

## GA 15

### SOLUTION

UN MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR SUPPRIMER LES BACTÉRIES Y COMPRIS LES MYXOBACTÉRIES, LES BACTÉRIES SULFATO-RÉDUCTRICES, LES CHAMPIGNONS, LES LEVURES ET LES ALGUES. POUR UTILISATION DANS LES PAPETERIES ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS POUR PAPETERIES, LES PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON, LES ENDUITS À BASE D'EAU POUR PAPIER ET CARTON, DANS LES LAVEURS D'AIR ET LES SYSTÈMES INDUSTRIELS D'ÉPURATION, LES SYSTÈMES D'EAU DE SERVICE ET LES SYSTÈMES AUXILIAIRES, LES SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT DE L'EAU PAR RECIRCULATION ET LES SYSTÈMES D'EAUX DE PROCÉDÉS, Y COMPRIS CEUX QUI CONTIENNENT DES MEMBRANES NON- MÉDICALES D'OSMOSE INVERSE, LES SYSTÈMES DE TRANSFERT DE LA CHALEUR, ET LES SYSTÈMES D'EAUX USÉES, Y COMPRIS LES BOUES D'ÉPURATION ET LES BASSINS DE RÉTENTION ET DANS LE FORAGE DES PUIITS DE PÉTROLE, LES DIFFÉRENTS PROCÉDÉS EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES D'EAU EN CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, LES CHAMPS ET L'ÉQUIPEMENT D'ENTREPOSAGE DE GAZ TELS QUE LES FOSSES DE STORAGE D'EAU D'INJECTION DE VAPEUR, EAU DE CRUE, EAU D'INJECTION, EAU D'ÉTANG DE RETENUE, EAU DE PUISARD, RÉSERVOIRS D'EAU ET DE COMBUSTIBLE ET TOUT SYSTÈME DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELS EN CIRCUIT FERMÉ POUR RAFFINERIES ET CHAMPS DE PÉTROLE.

**No D'HOMOLOGATION:** 35245 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPE ACTIF:**

Glutaraldéhyde ..... 15.0 %

**COMMERCIAL**

**DANGER**



**CORROSIF**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

OSP Microcheck, Inc.  
#6, 820 28 Street N.E.  
Calgary, Alberta, T2A 6R3  
Tel : 403-291-1658

Contenu net : 208 L

Fabriqué aux Canada

## MISES EN GARDE

### DANGERS POUR LES HUMAINS

#### DANGER

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Provoque des lésions irréversibles aux yeux. Irrite la peau. Nocif par inhalation. Nocif par ingestion. Nocif par absorption cutanée. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Provoque des symptômes d'asthme chez les personnes hypersensibles.

Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau, les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas ingérer.

Porter un écran facial, une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter l'effluent contenant ce produit ou le biocide produit dans les systèmes d'égout, les lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau à moins qu'ils ne soient détoxiqués au moyen de méthodes adéquates.

#### PREMIERS SOINS

**EN GAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement éveillée et qu'elle se montre coopérative, lui faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement et de façon continu avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter la FTSS et si disponible, emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on contacte un centre anti-poison ou un médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. Des mesures pour contrer l'état de choc, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

#### **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

#### **ENTREPOSAGE ET MANIPULATION :**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Les solutions de GA 15 sont incompatibles avec un bon nombre de matériaux de construction d'usage commun comme l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. On peut entreposer et manipuler ces solutions dans des équipements en acier doublé de résine phénolique, en polyéthylène, en acier inoxydable ou en plastique époxydique renforcé. Ce produit gèle à environ -6,5° C. Par conséquent, si le réservoir n'est pas à l'intérieur ou sous terre, il peut s'avérer nécessaire de le chauffer et de l'isoler. S'il doit être chauffé, il faudrait éviter de l'exposer à des températures élevées. Pour l'entreposage de courte durée (jusqu'à un mois), des températures atteignant jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées mais la température maximale idéale pour l'entreposage se situe à environ 27° C.

Pour le service de transfert, il est conseillé d'utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable. Pour les joints d'étanchéité statique et les garnitures, l'acier inoxydable en spirale avec TEFLON est approprié.

Manipuler ce produit dans un endroit bien aéré. Si les vapeurs irritent le nez ou les yeux, une ventilation ou une protection spéciale (un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé par MSHA/NIOSH et muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques) peut être requise.

Le produit sous sa forme non diluée ne doit pas être utilisé en tant que traitement par pulvérisation ou aérosol.

## **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **MODE D'EMPLOI**

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## **PAPETERIES ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ DES PAPETERIES**

GA 15 doit être ajouté au système de fabrication du papier à un endroit propice pour un mélange uniforme comme les bâches d'alimentation, les piles raffineuses, la pompe du cuvier des cassés, les réservoirs ramasse-pâte ou les cuiviers d'eaux blanches.

**Traitement initial :** Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter GA 15 à raison de 0,8 à 5,0 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche), à titre de dose massive. Répéter jusqu'à l'obtention du contrôle. Les systèmes fortement contaminés doivent être débouillis avant le début du traitement.

**Dose subséquente :** Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter au besoin, à titre de dose massive, GA 15 à raison de 0,5 à 3,3 kg par tonne métrique de pâtes ou de papier (base sèche) pour maintenir le contrôle.

## **PIGMENTS ET CHARGES EN SUSPENSION POUR PAPIER ET CARTON**

Ajouter de 0,33 à 2,0 g de GA 15 par kg de poudre sèche pour atteindre une concentration de 333 à 2 000 ppm de GA 15 (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée.

## **ENDUITS À BASE D'EAU**

Note : Pour utilisation dans les enduits en contact avec des produits non alimentaires seulement. Ajouter de 0,33 à 2,0 g de GA 15 par kg de poudre sèche pour atteindre une concentration de 333 à 2 000 ppm du produit (basée sur les solides en suspension) dans la boue mélangée.

Lorsqu'utilisé comme agent de préservation dans les contenants de peinture pouvant être utilisée en milieu résidentiel, la dose maximale d'application pour la peinture est de 100 ppm.

## **LAVEURS D'AIR ET SYSTÈMES INDUSTRIELS D'ÉPURATION /SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT PAR RECIRCULATION ET SYSTÈMES D'EAU DE PROCÉDÉ**

Ce produit peut être utilisé seulement dans les laveurs d'air industriels et les systèmes de laveurs d'air munis d'éliminateurs de gouttelettes.

GA 15 devrait être ajouté au système de traitement des eaux, aux taux d'application indiqués ci-dessous, à un endroit où le mélange est uniforme comme la zone du bassin. On peut rajouter ce produit de façon intermittente (dose «bouchon») ou en continue. Pour les systèmes très pollués, on peut utiliser GA 15 comme traitement de choc.

Dans ces conditions, il faut cesser la purge sous pression jusqu'à 24 heures ou plus.

GA 15 peut être utilisé dans des systèmes industriels d'eaux de procédés qui contiennent des cellules filtrantes à haute efficacité et des membranes d'osmose inverse non médicales (là où la compatibilité est homologuée par le fabricant de la membrane) et dans des systèmes de distribution connexes.

#### MÉTHODE INTERMITTENTE (DOSE «BOUCHON»)

**Dose initiale** : Lorsque le système est sensiblement pollué, ajouter GA 15 à raison de 333 à 1 300 ppm ou 333ml à 1,3 L par 1 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose ultérieure** : Lorsque les microbes sont visiblement supprimés, ajouter toutes les semaines du GA 15 à raison de 100 à 333 ppm ou 100 ml à 333 ml par 1 000 litres d'eau dans le système, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

Les systèmes fortement pollués doivent être nettoyés avant le début du traitement.

#### MÉTHODE EN ÉCOULEMENT CONTINU

**Dose initiale** : Lorsque le système est visiblement pollué, ajouter GA 15 à raison de 333 à 1 300 ppm ou 333 ml à 1,3 L par 1 000 litres d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose ultérieure** : Pour maintenir ce niveau de traitement dans le système, débiter l'écoulement continu de GA 15 à raison de 50 à 333 ppm ou 50 ml à 333 ml par 1 000 litres d'eau par jour dans le système. Les systèmes fortement pollués doivent être nettoyés avant le début du traitement.

#### LES SYSTÈMES D'EAU DE SERVICE ET LES SYSTÈMES AUXILIAIRES

GA 15 devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celles décrites ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme dans tout le système.

#### LES SYSTÈMES CALOPORTEURS

(Condenseurs évaporatifs, systèmes d'eau douce des laiteries, stérilisateurs hydrostatiques et autoclaves, pasteurisateurs et réchauffeurs)

GA 15 devrait être utilisé aux mêmes doses et de la manière que celles décrites ci-haut. Il devrait être ajouté au système à un endroit qui permettra un mélange uniforme comme la zone du bassin, le bac de décantation ou autre réservoir ou zone de collecte à partir desquels l'eau traitée circulera uniformément dans tout le système.

#### LES SYSTÈMES INDUSTRIELS D'EAUX USÉES

(Systèmes d'eaux usées, boues d'épuration et réservoirs de rétention des eaux usées)

GA 15 devrait être ajouté au système d'eaux usées ou aux boues à un endroit propice à un mélange uniforme comme le digesteur. Ajouter de 1,5 à 7,5 litres (de 1 500 à 7 500 ppm) de GA 15 par 1000 litres d'eaux usées ou de boues.

#### EAUX DE CRUE

GA 15 devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme.

**Dose initiale** : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter de 330 à 16 670 ppm de GA 15 dans le système (de 0,3 litre à 16,6 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose suivante** : Lorsque les microbes sont visiblement enrayés, ajouter de 67 à 16 670 ppm de GA 15 (de 0,06 litre à 16,6 litres de produit par 1 000 litres d'eau de crue) une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle.

#### BOUES DE FORAGE, COMPLÉTION DE FORAGE ET FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

GA 15 devrait être ajouté au système à un endroit propice à un mélange uniforme comme dans le bassin à boue de circulation.

**Dose initiale**: Ajouter de 170 à 3 330 ppm de GA 15 (de 2,5 à 50 litres de produit par 100 barils de fluide) à un fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination.

**Dosage d'entretien:** Maintenir une concentration de 170 à 3 330 ppm de GA 15 en ajoutant de 2,5 à 50 litres de GA 15 par 100 barils de fluide additionnel, ou au besoin, selon la sévérité de la contamination.

**FLUIDES DE PACKER :**

GA 15 devrait être ajouté au fluide à un endroit propice à un mélange uniforme, comme dans le bassin de recirculation. Ajouter de 170 à 2 000 ppm de GA 15 (de 2,5 à 31,4 litres de GA 15 par 100 barils de fluide) dans le fluide nouvellement préparé, selon la sévérité de la contamination. Sceller le fluide pour obturation traité dans le mur entre le tubage et la colonne de production.

**PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ :**

GA 15 devrait être ajouté à une ligne de production ou de transmission de gaz par injection directe. S'assurer que GA 15 est distribué de façon maximale sur toute la surface interne du pipeline en ajoutant une quantité de biocide qui sera éventuellement évacuée à l'autre bout du pipeline. Les critères pour le succès du traitement sont la réduction de la numération bactérienne et/ou le taux de corrosion. Pour faciliter l'application, on peut diluer GA 15 avec un solvant approprié immédiatement avant de procéder. La concentration du solvant ne devrait pas être au-dessous de 1 670 à 16 670 ppm. Des injections au système devraient être faites sur une base hebdomadaire, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

**PUITS ET SYSTÈMES DE STOCKAGE DE GAZ :**

La quantité de GA 15 injectée dans différents puits d'injection devrait être telle qu'une concentration de 1 670 à 16 670 ppm de GA 15 sera présente une fois diluée dans l'eau présente dans la formation. L'injection devrait avoir lieu avant que le gaz soit injecté (pendant l'été). Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les condensats devraient être traités avec une quantité suffisante de GA 15 pour produire une concentration de 670 à 6 670 ppm de GA 15 une fois dilués par l'eau présente dans le condensat. Des injections devraient être répétées annuellement, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

**ESSAI-HYDRAULIQUE :**

L'eau utilisée pour les essais hydrauliques des pipelines ou des réservoirs devrait contenir de 330 à 13 330 ppm de GA 15 (de 0,3 à 13,3 litres de GA 15 par 1 000 litres d'eau), selon la qualité de l'eau et la durée de temps que l'équipement demeurera au repos.

**RAMONAGE et RACLAGE DES PIPELINES :**

Ajouter GA 15 à un bouchon d'eau juste après le racleur (idéalement ce volume d'eau peut être gardé à un minimum et être contenu entre le racleur et le piston arrière). Ajouter suffisamment de GA 15 pour obtenir une concentration de 0,3 à 3,3% (de 0,3 à 3,3 litres de GA 15 par 100 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la sévérité de l'encrassement biologique.